

2021
BUDGET
PRIMITIF

METZ
MÉTROPOLE

RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 MARS 2021



Table des Matières

PARTIE 1 : DEFENDRE LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021	8
A. UN BUDGET A L'EPREUVE DE LA CRISE	8
B. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT MARQUEES PAR UNE FORTE INCERTITUDE	13
1. <i>La fiscalité économique fortement impactée par la crise sanitaire</i>	13
2. <i>Les autres recettes fiscales</i>	13
3. <i>Les dotations de l'Etat</i>	15
4. <i>Les autres dotations et compensations</i>	15
5. <i>Le renforcement de la démarche de cofinancement</i>	15
PARTIE 2 : PROMOUVOIR DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE.....	17
A. L’AFFIRMATION DE LA VOCATION SOCIALE DE LA METROPOLE	18
B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE : RENOVATION ENERGETIQUE ET RESTAURATION DES MILIEUX	20
C. LA PROMOTION D’UNE VISION STRATEGIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	22
D. L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ELABORATION DU PLUI ET DEVELOPPEMENT DES ZONES D’ACTIVITES METROPOLITAINES	24
E. LES SERVICES URBAINS : UNE OFFRE AMBITIEUSE DE SERVICES AUX POPULATIONS	26
F. LA CULTURE ET LE TOURISME : PREPARATION DE LA REPRISE ET RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	29
G. L’APPUI DES SERVICES SUPPORTS AU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	31
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES	33
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	33
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE.....	35
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES	37
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE	39
E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	41

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Metz Métropole a intégré la famille des Métropoles de plein exercice en 2018.

Ce statut nous oblige.

En effet, il nous appartient d'inscrire nos politiques publiques dans une ambition collective tout en ayant conscience du contexte difficile et sans précédent dans lequel nous vivons depuis maintenant une année.

Nous devons mesurer les atouts dont nous disposons et la chance qui est la nôtre : notre positionnement sur la carte européenne est notre meilleur argument.

Metz et son agglomération ont une vocation européenne affirmée. Nous devons inscrire notre action dans cette réalité transfrontalière et européenne et la considérer comme un atout majeur de développement.

Metz Métropole, arrimée au Sillon lorrain, s'appuie sur des réseaux et des partenariats avec la Région Grand Est comme avec l'espace européen de proximité qui s'organise notamment autour du QuattroPole.

Avec une Alsace qui se renforce, avec la métropolisation du Grand-Duché du Luxembourg qui se renforce, nous nous devons de réaffirmer la place que nous occupons historiquement au sein de l'espace lorrain et de la Région Grand Est.

C'est le sens profond de notre engagement collectif. Nous devons agir pour notre appareil universitaire pour en renforcer son rayonnement, nous devons poursuivre une démarche volontariste - malgré les difficultés conjoncturelles - en matière économique et d'infrastructures ; nous devons renforcer nos initiatives en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ; nous devons affirmer notre vocation culturelle touristique et sportive, c'est-à-dire ce qui fait notre rayonnement.

Nous devons défendre une Métropole au service des communes et au service des femmes et des hommes qui y vivent et y travaillent, parce que notre rôle est aussi de veiller à la qualité des services et à l'équité territoriale.

Le budget d'une collectivité est un outil certes mais c'est aussi l'expression d'une volonté, d'une ambition.

Avec l'Etat et la Région, un Pacte de relance et de transition écologique viendra bientôt accompagner nos projets. Cette contractualisation doit s'inscrire dans un espace de projet plus vaste que le périmètre de notre seule Métropole parce que notre territoire naturel est bien celui du Nord Lorraine, là où les interactions, les complémentarités, les solidarités s'affirment dans maints domaines de la vie quotidienne : les transports et la mobilité, l'éducation et la santé, le développement économique et l'emploi, les transitions écologiques et énergétiques...

Notre budget n'est pas un budget de rupture : le contexte ne le permet pas.

Il n'est pas non plus un budget de stricte continuité car les temps ne sont pas au repli sur soi mais au sursaut et à la résilience. Premier budget de la mandature, nous devons poser les premiers jalons d'une démarche résolument volontaire, tournée vers l'innovation et le développement durable de notre territoire en ayant aussi la conscience du devoir à accomplir à l'égard de tous les acteurs du territoire qui se battent pour maintenir et reprendre, dans les meilleures conditions possibles, leurs activités - souvent interrompues, toujours chahutées - par cette crise sanitaire qui n'en finit pas.

Le débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2021 a permis de définir un cap, celui du budget primitif 2021. C'est un budget pragmatique et volontariste. Il permet d'assurer la continuité de services métropolitains, de réinterroger certaines politiques structurantes et surtout d'engager les projets stratégiques du mandat. En dépit des incertitudes liées à l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de la collectivité, il traduit le choix ambitieux de la Métropole, dans la continuité du plan de redémarrage voté à l'automne, d'un niveau d'investissement élevé (75 M€). Il a vocation à évoluer en cours d'année en fonction des développements de la situation sanitaire et économique et des possibilités de cofinancement offertes par le plan de relance de l'Etat, et pourra être complété à l'occasion de la définition de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021 - 2026 et du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Respectant les grands équilibres (épargne brute de 17,3 M€, recours à l'emprunt de 24,5 M€), le BP 2021 amplifie notablement, en termes de politiques publiques, la dynamique initiée depuis l'accès au statut de la Métropole. Ainsi, le renforcement des compétences sociales de la Métropole, avec en 2020 le transfert des compétences départementales en matière de Fonds de Solidarité Logement, de Fonds d'Aide aux Jeunes et de

prévention spécialisée, se poursuivra en 2021 avec la délégation par l'Etat des aides à la pierre. Cette nouvelle compétence mobilisera 7,9 M€ de crédits financés par l'Etat et transitant par les comptes de la Métropole. Elle assumera par contre seule la charge du pilotage du dispositif.

La collectivité poursuivra en 2021, la politique de la Métropole en matière de soutien au logement social, avec la création d'une nouvelle autorisation de programme de 2 M€. Conformément au nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en février 2020, il s'agira de favoriser le développement de l'offre dans les communes périurbaines et de financer les opérations de réhabilitation des bailleurs sociaux. Le plan Logement d'Abord, pour lequel la Métropole a été lauréate en 2018, se poursuit en 2021 (216 k€), tout comme la politique d'accompagnement des copropriétés dégradées (396 k€), initiée par la Ville de Metz et reprise par la Métropole en 2020. En matière de renouvellement urbain, compétence prise pleinement par la Métropole en mars 2020 en liaison étroite avec les communes concernées, la montée en puissance du projet mobilisera en 2021 essentiellement des crédits d'étude (250 k€).

La compétence voirie prendra également une nouvelle dimension avec le transfert de la voirie départementale au 1er juin prochain. Le budget consacré à la voirie augmentera à due concurrence des moyens transférés du département (371 k€ en fonctionnement et 788 k€ en investissement au prorata des sept mois de 2021) et de la compensation financière liée au transfert de 18 agents vers la Métropole. Cette prise de compétence nécessitera également que soit finalisé l'aménagement du "carré de l'escadron" sur Frescaty (846 k€) pour accueillir les nouvelles équipes et le matériel correspondant.

Le BP 2021 traduira également le développement des politiques publiques nées des transferts afférents à la Loi NOTRE et à l'accès au statut de Métropole. Ainsi, en matière de gestion des milieux aquatiques et de préservation des inondations (GEMAPI), les études réalisées les années passées sur plusieurs ruisseaux arrivent au stade des travaux (1,4 M€). L'état des lieux réalisé sur les installations de "Défense Extérieure Contre l'Incendie" conduit à un effort particulier d'équipement à hauteur de 200 k€, en sus du renouvellement courant des poteaux existants (485 k€ au total). La mise en conformité des aires d'accueil des gens du voyage avec le schéma départemental mobilisera quant à elle des moyens particulièrement significatifs en investissement (3,75 M€ en 2021).

Le BP 2021 préserve les moyens des différentes politiques publiques métropolitaines tout en assumant un effort particulier en matière d'entretien et de travaux sur les bâtiments métropolitains, en cohérence avec la

volonté d'un soutien fort à l'économie du territoire et avec le plan de relance porté par l'Etat, particulièrement axé sur la rénovation énergétique.

Concernant les services urbains, et plus particulièrement en matière de gestion des déchets, des moyens d'investissement importants seront mobilisés pour amplifier la conteneurisation (4,7 M€). Le Centre Technique Métropolitain bénéficiera de travaux d'aménagement au niveau de l'aire de lavage (310 k€). Il s'agira également de finaliser la définition de son projet d'extension. Le BP 2021 intègre à nouveau une baisse de tarifs des prestations d'Haganis (- 1,36 M€), permise par les efforts de bonne gestion réalisés par la régie. Sur le champ de la voirie et des mobilités, outre le transfert des routes départementales, l'exercice 2021 sera marqué par la reprise en régie de la gestion du parking Coislin (372 k€ de dépenses et 1,2 M€ de recettes), qui nécessitera quelques investissements, de même que les autres parkings conservés en régie (363 k€). Le plan éco-mobilité (1,35 M€) et le développement des véloroutes (400 k€) seront poursuivis dans la ligne des efforts consentis dans le cadre du plan de redémarrage. En matière de transports en commun, l'équilibre du BAT (budget annexe transport) permet d'envisager la dévolution d'une enveloppe (500 k€) pour renforcer l'offre de service. Les études relatives à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains adopté en 2020 seront poursuivies.

En matière d'aménagement, ce budget prévoit la poursuite du développement des zones métropolitaines. L'aménagement du plateau de Frescaty mobilisera ainsi 7,6 M€. Une attention accrue sera portée à l'équilibre financier de chacune des zones. Dans le cadre du schéma de l'offre économique validé en janvier 2020, des études sont prévues, notamment sur le secteur nord de la Métropole (requalification de la ZAE de Woippy).

Sur le champ du développement économique, l'année 2021 verra la Métropole préciser sa stratégie et réinterroger ses priorités. Les moyens financiers s'élèvent à 5,2 M€ et la baisse (-100 k€) de la dotation accordée à "Inspire Metz" sera fléchée vers le renforcement des moyens humains alloués au pilotage et à la définition de la stratégie économique qui doit rester l'affaire de la Métropole. En matière de soutien à la création / reprise d'entreprise, notre collectivité poursuivra son action (à hauteur de 160 k€) à travers un réseau d'associations partenaires. Les financements (pour un montant total de 45 k€) accordées au WTC et au Club Metz Technopôle constituent un axe de la politique métropolitaine d'animation du territoire et des réseaux transnationaux (notamment franco-allemand). Enfin, le développement d'une stratégie économique ainsi que le déploiement d'actions en faveur du commerce contribueront à renforcer l'attractivité du territoire.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche-innovation est stratégique pour notre territoire. Le BP 2021 maintiendra un niveau élevé d'intervention (1,5 M€), effort qui sera mis au service d'une politique réorientée afin de faire de la Métropole un véritable partenaire des acteurs universitaires. Cette dimension partenariale sera renforcée, au détriment d'une logique de guichet, la Métropole souhaitant orienter ses concours vers des filières présentant un enjeu stratégique pour le territoire. Le partenariat avec le "CROUS" sera approfondi, notamment en termes de lutte contre la précarité des étudiants, précarité rendue particulièrement prégnante par la crise sanitaire et dont nous devons tous avoir conscience.

Concernant les équipements culturels, singulièrement touchés dans leur activité par la crise sanitaire, le budget primitif 2021 prévoit une reconduction des moyens de fonctionnement, dans l'espoir d'une réouverture prochaine des établissements. En investissement, le budget prévoit un effort particulier sur les bâtiments culturels. Le Musée verra le clos et le couvert de l'aile François de Curel refaits (725 k€), en attendant un important développement du projet muséal au cours des années à venir. Sur l'Opéra Théâtre, ce sont plus de 1,1 M€ qui seront mobilisés par l'achèvement des travaux de toiture et pour la sécurisation des installations électriques. L'École Supérieure d'Art de Lorraine bénéficiera, quant à elle, d'une enveloppe de 550 k€ pour réaménager les locaux en fonction des besoins de l'enseignement.

La dimension écologique et environnementale de notre projet est essentielle. Le BP 2021 verra l'action métropolitaine se renforcer. La Métropole prévoit ainsi d'accroître son soutien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin (ALEC), opérateur majeur en termes de conseil aux collectivités et aux habitants en termes de rénovation énergétique. L'année 2021 sera également consacrée à formaliser la stratégie de la collectivité via la révision de son Plan Climat-Air-Energie Territorial et la poursuite de son programme Cit'ergie (480 k€ au total). 2021 verra également la finalisation du Plan Paysage démarré en 2020. Sans attendre l'aboutissement de ces projets structurants, la Métropole souhaite initier, de manière volontariste, une politique de restauration des milieux à laquelle sera consacrée une enveloppe annuelle de 100 k€ dès 2021. Une étude sera également lancée concernant la réhabilitation des étangs de Saint-Rémy (25 k€). La politique agricole de la Métropole poursuivra également son développement, l'aménagement de l'Agrobiopôle mobilisant 180 k€ de crédits d'investissement, en particulier pour la poursuite de la phase d'équipement de l'Espace Test Agricole. Le projet d'aménagement du Mont Saint-Quentin, site emblématique de notre agglomération, se poursuit avec la sécurisation des ouvrages militaires, opération qui mobilisera 300 k€ en 2021.

Dans l'attente de la révision du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, le BP 2021 reconduira l'économie globale des liens financiers entre la Métropole et les Communes. Le volume de crédits de paiement dédié aux fonds de concours s'élève à un niveau particulièrement important (3,4 M€ contre 1,8 M€ en 2020), pour prendre en compte l'achèvement des projets cofinancés au titre de la programmation 2017-2020 et la mise en place de versement d'acomptes consécutive à la révision du règlement des fonds de concours. Est également prévue l'affirmation d'une offre d'accompagnement et de prestations à destination des communes, dans la continuité des actions de formation proposées en 2020 aux nouveaux élus métropolitains et communaux.

En dépit d'un contexte d'incertitudes majeures, le BP 2021 prévoit les moyens nécessaires à une action résolue de la collectivité en termes de soutien au territoire métropolitain. Il intègre les réflexions en cours concernant les orientations à donner aux politiques métropolitaines structurantes que sont notamment le développement économique, l'aménagement des zones métropolitaines et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche politique cardinale de notre collectivité. 2021 sera mis à profit pour consolider la vision stratégique de la Métropole, tout en préservant la capacité d'action et de réactivité de la collectivité face aux évolutions d'un contexte sanitaire et économique sans précédent.

PARTIE 1 : DEFENDRE LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2021

A. UN BUDGET A L'EPREUVE DE LA CRISE

En k€

Fonctionnement			
dépenses réelles	160 294	recettes réelles	177 603
dépenses d'ordre	16 000	recettes d'ordre	3 800
virement à la section d'investissement	5 109		
Total	181 403		181 403

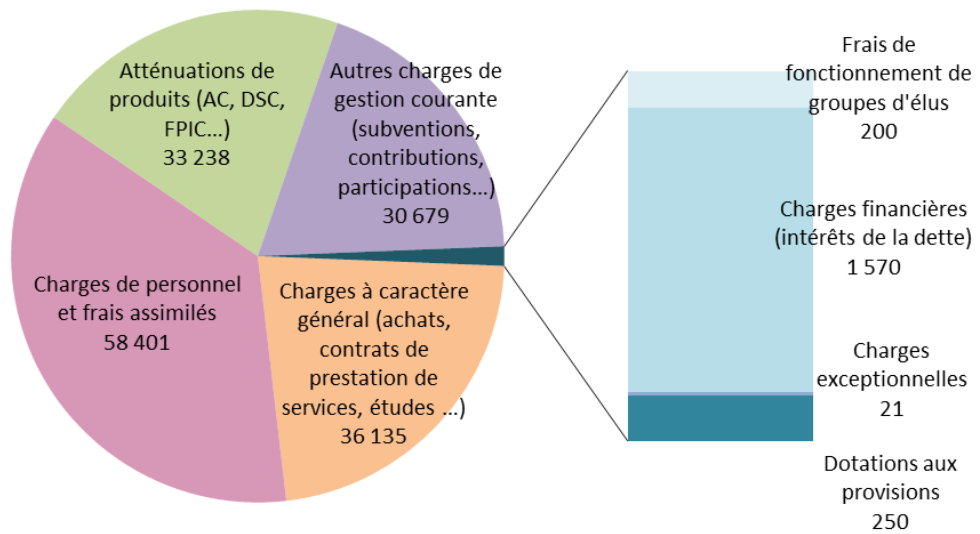
Investissement			
dépenses réelles	82 491	recettes réelles	40 682
dépenses d'ordre	5 013	recettes d'ordre	17 213
		virement de la section de fonctionnement	5 109
Total	87 503		63 003
Besoin d'emprunt	24 500		

Sans reprise du résultat de l'exercice 2020, que l'on ne connaîtra qu'au moment du vote du budget supplémentaire d'ici l'été, le BP 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 269 M€, dont 181 M€ en fonctionnement et 87 M€ en investissement.

Le financement des investissements est assuré par le virement de la section de fonctionnement (5,1 M€), des recettes propres d'investissements (subventions, FCTVA...) et un recours à l'emprunt prévu à hauteur de 24,5 M€.

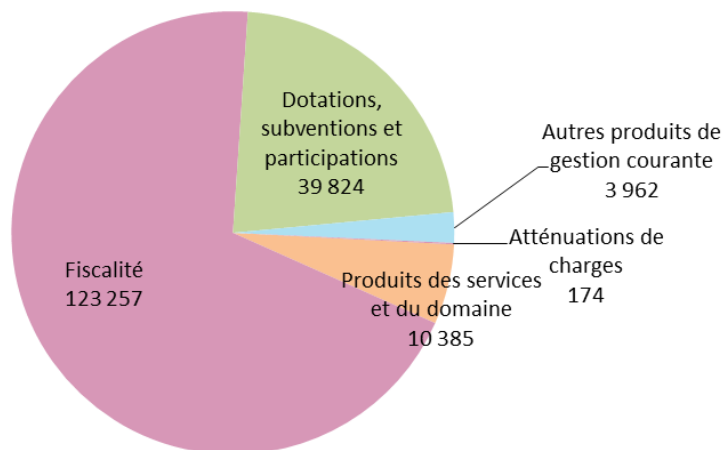
Dépenses réelles de fonctionnement 2021

en k€



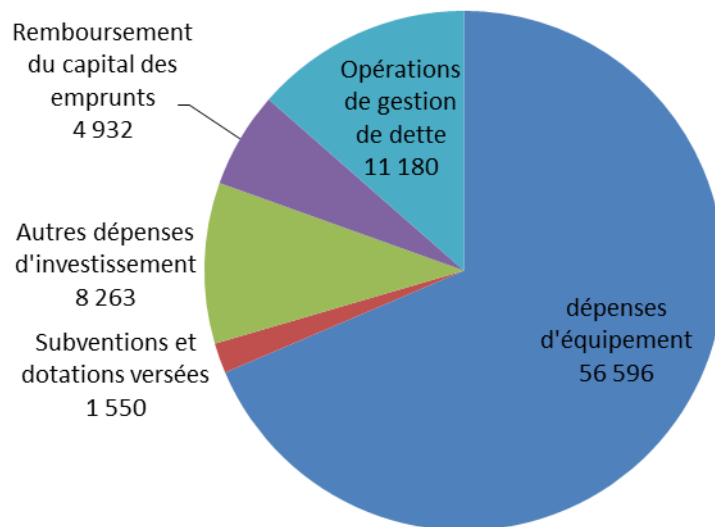
Recettes réelles de fonctionnement 2021

en k€



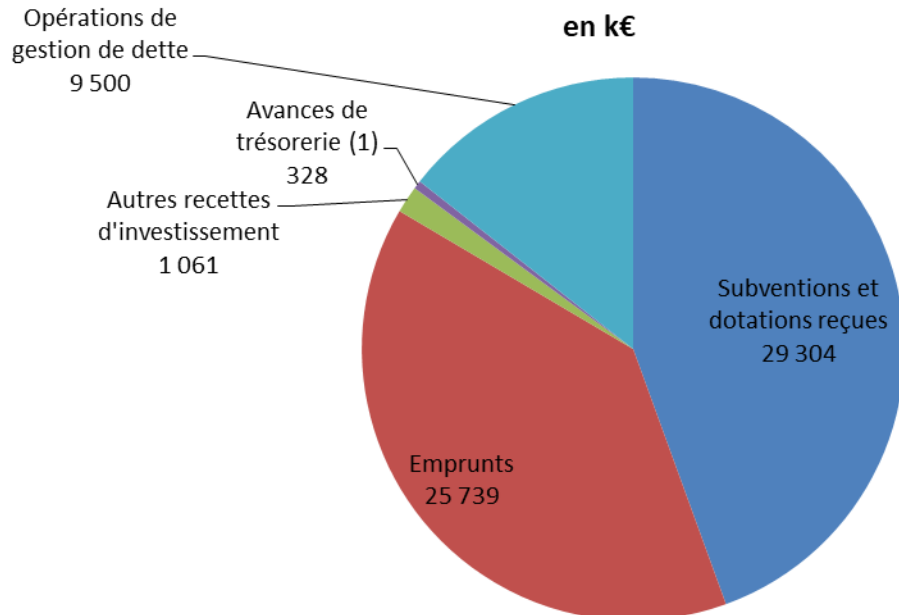
Dépenses réelles d'investissement 2021

en k€



Recettes réelles d'investissement 2021

en k€



(1) Remboursement des avances consenties à la SAREMM

En matière de dépenses de fonctionnement, l'un des principaux postes d'évolution concerne la masse salariale. Elle s'élève à 56,3 M€, soit une hausse de 1,6 M€ par rapport à 2020 (+ 3 %).

Ces évolutions sont liées à plusieurs facteurs, notamment aux évolutions légales, avec la poursuite du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations).

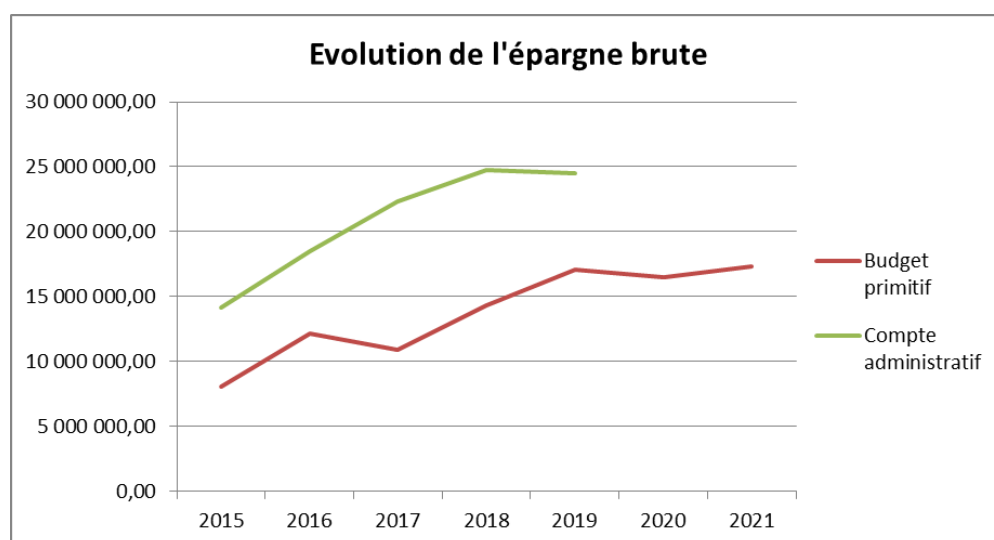
En outre, concernant les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021, la loi Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit le versement d'une indemnité de fin de contrat à certaines catégories d'agents, dont le montant s'élève à 10 % de la rémunération brute globale perçue. Ce versement s'assimile ainsi à une prime de précarité.

Par ailleurs, une série de mesures en faveur des agents ont été mises en place par la Métropole. Ainsi, la participation de l'employeur aux conventions de santé et de prévoyance a été augmentée (90 k€).

Par ailleurs, le contexte sanitaire et la première période de confinement ont entraîné des stocks importants de congés cumulés par les agents. La collectivité a ainsi choisi de permettre aux agents de solliciter, à titre exceptionnel, la "monétisation" de 5 jours de congés épargnés sur leur compte épargne-temps en 2020 (97 k€).

Malgré la crise sanitaire, qui a eu des impacts importants sur le budget de la Métropole, notamment sur ses recettes de fonctionnement, et grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute constatée au BP 2021 s'élève à 17,3 M€, soit un montant supérieur au BP 2020. Ce niveau élevé permet dès lors de dégager un autofinancement important pour financer les investissements. Rappelons que l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente l'excédent pouvant être affecté à l'investissement (hors opérations d'ordre) et doit couvrir le remboursement du capital de la dette.

Ce montant reste stable par rapport aux derniers budgets primitifs. Au compte administratif, on constate qu'elle est, au final, systématiquement supérieure aux prévisions (environ 24 M€ depuis 2018) en raison du niveau de réalisation effectif des projets d'investissement.



Par ailleurs, comme l'année précédente, le budget 2021, ne reprendra pas le résultat antérieur. La reprise du résultat au budget supplémentaire permettra d'augmenter le niveau d'épargne brute, soit pour abonder les dépenses d'investissement, soit pour réduire en partie le recours à l'emprunt.

Dans l'attente de l'adoption du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement, la Métropole s'est engagée au maintien d'un niveau de dépenses d'investissement équivalent à celui de 2020. De même, elle a axé ces dépenses sur des politiques prioritaires (intervention accrue en matière de cohésion sociale, renforcement de la politique en matière de transition énergétique et de développement durable, définition d'un programme de rénovation des bâtiments métropolitains etc...). Pour ce faire, un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 24,5 M€.

Par ailleurs, l'année 2021 sera marquée par l'exercice de nouvelles compétences. En effet, la transformation de la collectivité en Métropole au 1^{er} janvier 2018 impliquait le transfert de certaines compétences départementales, au plus tard dans les deux ans suivant sa création. Les compétences sociales (Fonds de Solidarité Logement, Fonds d'Aides aux Jeunes et actions de prévention spécialisée) ont été transférées au 1^{er} janvier 2020. En revanche, s'agissant de la voirie départementale, en raison de l'absence d'accord entre la Métropole et le Département avant le 1^{er} janvier 2020 et du fait du contexte sanitaire, elle n'a pu être transférée au cours de l'année 2020. Ce transfert sera effectif au 1^{er} juin 2021. Ainsi, la collectivité devient compétente, sur son territoire, pour assurer la gestion des routes actuellement classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires.

En matière d'habitat, la Métropole s'est vue déléguer par l'Etat les aides à la pierre, à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans ce cadre, Metz Métropole est désormais compétente pour attribuer des aides aux bailleurs sociaux afin de réaliser du logement locatif social, du logement intermédiaire ou encore de la location-accession, ainsi que pour attribuer des aides aux propriétaires bailleurs et occupants pour réhabiliter ou adapter leur logement. Cette nouvelle compétence déléguée, qui mobilise trois agents, porte sur une durée de six ans renouvelable et est compensée par l'Etat.

L'année 2020 a été marquée par l'installation d'un nouveau conseil métropolitain. Le report à l'été des élections municipales consécutivement à la crise sanitaire n'ayant pas permis l'élaboration dès 2020 d'un nouveau cadre stratégique et financier, le premier semestre de l'année 2021 sera consacré à la définition du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement pour la durée du mandat (2021 – 2026) ainsi que d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

B. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT MARQUEES PAR UNE FORTE INCERTITUDE

1. LA FISCALITE ECONOMIQUE FORTEMENT IMPACTEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Si la crise sanitaire a déjà eu des impacts sur les recettes 2020, ces derniers se feront encore sentir en 2021 et 2022, la fiscalité économique étant assise sur la situation des entreprises en année n-1, voire n-2.

A ce jour, il n'est pas possible d'estimer de manière certaine l'ampleur de l'impact de la crise sur les recettes de 2021. En effet, la reprise d'activité est encore incertaine, et aucune simulation fiscale n'est disponible pour étayer les calculs. Les hypothèses de produit retenues dans le BP 2021, qui se veulent prudentes, sont donc encore empreintes d'incertitudes.

Montants inscrits au budget primitif (K€)	BP 2020	notifié / projeté 2020	BP 2021	évol BP21/BP20
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 744	15 780	14 300	-9,17%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 450	3 638	3 140	-8,99%
Taxe Locale de Séjour	900	714	600	-33,33%

Pour la CVAE, on peut estimer la baisse à 1,5 M€ par rapport au montant notifié en 2020, soit une diminution de 9 %. L'estimation pour la TASCOM fait état d'une perte de 500 k€ par rapport à 2020.

Le secteur du tourisme ayant fortement souffert des périodes de confinement, la taxe de séjour est une ressource également impactée. En 2020, la perte nette est limitée du fait de décalages dans les perceptions (le dernier trimestre n'est perçu qu'en n+1). En 2021, les estimations font état d'une perte d'un tiers de la recette totale, pour s'élever à 600 k€.

Les recettes en matière de transport ont également fait les frais de la situation sanitaire, autant au niveau fiscal avec le versement mobilité qu'en terme de recettes de billetterie (cf. partie III).

2. LES AUTRES RECETTES FISCALES

L'ensemble des recettes fiscales s'élèvent au total à 117,7 M€, en très légère baisse par rapport au réalisé 2020 (118,9 M€), malgré les effets de la crise sur la fiscalité des entreprises.

Aucune hausse ou baisse de taux n'est proposée pour 2021, les variations à la hausse des produits fiscaux provenant uniquement de l'évolution des bases physiques (amélioration et augmentation du nombre de logements) estimée à +1 % en fonction des évolutions constatées les années précédentes. La revalorisation forfaitaire prévue par la Loi de Finances Initiale 2021 (LFI) ne s'élève qu'à 0,20 % et n'impacte que très peu ces estimations.

L'année 2021 est marquée par l'application de la réforme de la taxe d'habitation, instaurée par la Loi de Finances Initiale 2018. Ainsi, pour la première fois, la taxe ne sera pas perçue par la Métropole et

sera remplacée par la perception d'une fraction de TVA nationale versée par l'Etat pour compenser sa suppression. Dans cette réforme, si les EPCI perdent en autonomie fiscale, ils pourront toutefois bénéficier de la dynamique de la TVA au niveau national.

En termes de fiscalité spécialisée, après trois années de baisse consécutive, il n'est pas proposé de diminution du taux de TEOM pour 2021 du fait d'objectifs ambitieux de conteneurisation et de production de points d'apport volontaire enterrés.

La taxe GEMAPI devra faire l'objet d'une nouvelle délibération en 2021 pour maintenir son niveau à celui des années précédentes, soit 1 143 k€. Ce montant pourrait devoir être revu dans les années à venir avec le fort développement des travaux relatifs à cette nouvelle compétence, les études sur de nombreux projets étant bien avancées. De même, la Métropole avait acté par délibération le reversement aux communes de 50 % du produit de TCCFE pour les années 2019 et 2020. Ce mécanisme sera rediscuté dans le cadre de la définition du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Dans l'attente, les prévisions budgétaires pour 2021 maintiennent ces produits au niveau de 2020.

Enfin, au vu des perceptions et versements au cours de l'année 2020, la taxe d'aménagement, dont le produit est reversé à hauteur de 90 % aux communes concernées, fait l'objet d'un ajustement à la hausse de 10 %, en recette comme en dépense.

Montants inscrits au budget primitif (k€)	BP 2020	notifié / projeté 2020	BP 2021	évol BP21/BP20
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 744	15 780	14 300	-9,17%
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 429	1 459	1 460	2,20%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 450	3 638	3 140	-8,99%
Fiscalité Entreprises	42 904	43 119	41 220	-3,93%
Taxe d'Habitation (TH)	36 069	36 605	36 970	2,50%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 472	6 498	6 560	1,36%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	113	115	115	2,07%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	220	236	235	6,99%
Fiscalité Ménages	43 123	43 454	43 880	1,75%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	28 350	28 323	28 600	0,88%
Taxe Locale de Séjour	900	714	600	-33,33%
Taxe GEMAPI	1 143	1 143	1 143	0,00%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	636	788	636	0,00%
Taxe d'Aménagement (TA)	1 500	1 352	1 650	10,00%
Fiscalité spécialisée	32 529	32 320	32 629	0,31%
Recettes fiscales et assimilées	118 556	118 893	117 729	-1,86%

Fiscalité Directe Locale	Taux proposés 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,25%

3. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

En l'absence de modification des montants des enveloppes nationales dans la LFI 2021, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau notifié en 2020, soit 25,12 M€, dont 5,89 M€ de dotation d'intercommunalité et 19,23 M€ de dotation de compensation.

4. LES AUTRES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), dotations perçues pour compenser la suppression de la taxe professionnelle, sont inscrites en reconduction par rapport aux montants notifiés en 2020, soit respectivement 6,9 € et 3,7 M€. Les diverses compensations fiscales sont également reconduites selon les montants perçus l'année précédente (2,6 M€).

5. LE RENFORCEMENT DE LA DEMARCHE DE COFINANCEMENT

L'année 2020 a été marquée par deux démarches majeures dans la recherche de cofinancement pour les projets de Metz Métropole qui verront leurs effets financiers amplifiés en 2021. D'une part, le lancement en septembre 2020 du plan "France Relance", abondé par l'Etat à hauteur d'un milliard d'euros, afin d'accompagner les investissements en réponse à la crise COVID et aux transformations nécessaires pour les territoires. D'autre part, la préparation des nouveaux Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et des nouvelles programmations des fonds européens pour la période 2021-2027.

Le Plan de relance est venu abonder d'un milliard la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat et l'ouvrir à de nouvelles thématiques prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments publics, la santé ou la préservation du patrimoine public historique et culturel. Pour 2020-2021, ce sont ainsi 10 dossiers DSIL qui ont déjà été déposés par Metz Métropole pour un montant de 3 008 923 € et un financement total attendu à hauteur de 772 000 €. Plusieurs nouveaux projets pouvant prétendre à ce financement ont d'ores et déjà identifiés et seront déposés au cours de l'année. L'année 2021 représente en effet une grande opportunité financière au titre de ce dispositif

car ce sont 650 millions supplémentaires qui lui seront affectés pour accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics du bloc communal. Ce dispositif vient compléter le Pacte Métropolitain d'Innovation signé avec l'Etat fin 2018 qui finance dix-huit actions structurantes de la Métropole à hauteur de 6,7 M€.

Par ailleurs, Metz Métropole s'organise pour répondre aux nombreux appels à projets lancés dans le cadre de la relance. En ce début d'année, un dossier a été déposé auprès de la Banque des territoires pour le financement d'un site vitrine pour les commerçants de la Métropole, un autre auprès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies pour financer des études et des ressources matérielles et humaines en matière d'économie d'énergie. D'autres suivront en réponse à des démarches telles que l'appel à projets "écosystèmes territoriaux hydrogène" de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'appel à projets "transports collectifs en site propre" du Ministère de la Transition Ecologique ou encore l'appel à projets régional "Reconversion des friches industrielles".

Enfin, Metz Métropole engagera en 2021 des contractualisations majeures pour cofinancer ses grands projets structurants : le "Pacte territorial de relance et de transition écologique" avec l'Etat et la Région permettant de flécher notamment des crédits de relance, des crédits au titre du CPER ou des fonds européens. Metz Métropole prépare en parallèle plusieurs contrats pluriannuels ouvrant des financements avec l'Agence de l'Eau d'une part et l'ADEME d'autre part.

PARTIE 2 : PROMOUVOIR DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

Malgré de nombreuses incertitudes qui pèsent encore sur les recettes métropolitaines, le BP 2021 se veut une réponse pragmatique et volontariste au contexte difficile de crise sanitaire. Il permet d'assurer la continuité de l'action métropolitaine, de réinterroger certaines politiques structurantes mais aussi d'engager les projets stratégiques du mandat, dans l'attente et en anticipation de la définition des futurs Programme Pluriannuel d'Investissement et Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

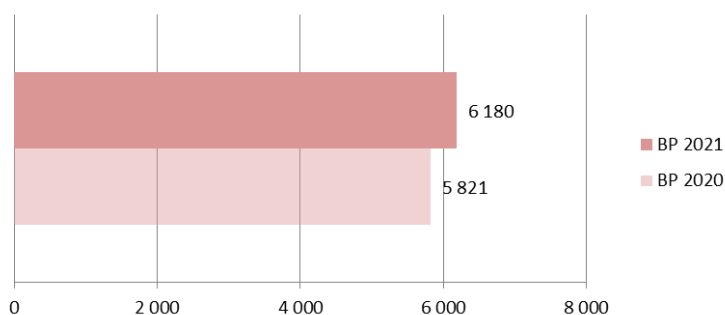
Ce budget se caractérise par un volume d'investissement élevé pour soutenir l'économie du territoire. Il amplifie, en termes de politiques publiques, la dynamique initiée depuis l'évolution de la collectivité en Métropole au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, concernant la GEMAPI, aux études réalisées au cours des années précédentes sur les différents ruisseaux succèdent des travaux importants. L'affirmation du rôle de la Métropole en matière sociale se confirme également avec la délégation des aides à la pierre.

Le BP 2021 traduit le choix d'un niveau élevé de service sur l'ensemble des champs de compétences de la collectivité. Sont notamment prévus la poursuite du plan de conteneurisation, le maintien d'un niveau élevé d'intervention en termes de voirie et un effort particulier en matière de défense extérieure contre l'incendie. Les politiques culturelles voient leurs moyens préservés, le patrimoine des établissements culturels faisant l'objet de travaux importants.

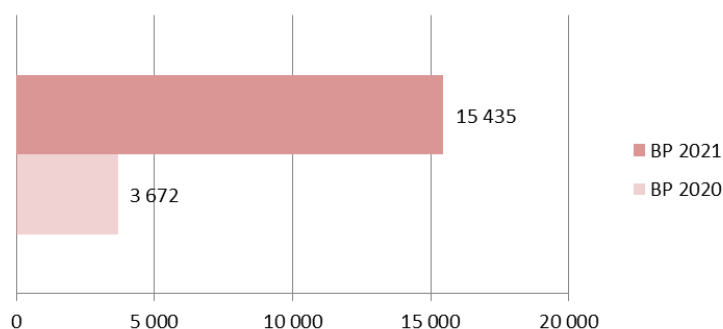
Sur le champ de l'aménagement et du développement économique, le BP 2021 intègre la poursuite du développement des zones métropolitaines, notamment celle du Plateau de Frescaty, et une attention particulière portée aux équilibres financiers de ces grands aménagements. L'exercice 2021 sera mis à profit pour préciser la vision stratégique de la collectivité en matière de développement économique, de développement durable et d'enseignement supérieur.

A. L’AFFIRMATION DE LA VOCATION SOCIALE DE LA METROPOLE

**Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
Cohésion sociale, logement, rénovation urbaine**



**Evolution des dépenses d'investissement en k€
Cohésion sociale, logement rénovation urbaine**



L'année 2021 sera particulièrement marquée par le renforcement de l'intervention métropolitaine en matière d'habitat et de cohésion sociale.

Concernant la compétence **aires d'accueil des gens du voyage**, le budget primitif 2021 prévoit la mise en conformité de la métropole avec le schéma départemental du 22 décembre 2017. Ainsi, une problématique longtemps différée trouve sa conclusion. Il s'agit en effet de :

- Créer une aire définitive de grand passage de 200 places, sur le site de Tournebride à Moulins-lès-Metz,
- Aménagement une nouvelle aire d'accueil à Metz-Est, d'une capacité de 48 places,
- Agrandir de 12 places supplémentaires l'aire existante de Marly-Montigny- lès-Metz.

Si ces modifications ne devraient emporter de nouvelles dépenses importantes en fonctionnement qu'à partir de 2022 (515 k€ en 2021 au total, + 17 k€ par rapport au BP20), des investissements d'ampleur sont à prévoir. Des autorisations de programme ont été votées à hauteur 4,65 M€, dont 1,33 M€ pour la création d'une nouvelle aire, 1,8 M€ pour l'agrandissement de l'aire de Marly-Montigny- lès-Metz et 1,52 M€ pour l'aire de grand passage, pour des crédits de paiement inscrits à la même hauteur.

Par ailleurs, et ce, depuis quelques années, la Métropole connaît une véritable montée en puissance de sa politique du logement en raison de plusieurs lois successives qui sont venues impacter et renforcer le rôle de la Métropole (ALUR, LAMY, NOTRe, Egalité et Citoyenneté, et ELAN).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, Metz Métropole s'est vue déléguer par l'Etat le versement des **aides à la pierre** en faveur des parcs public et privé. Cette compétence mobilisera 7,87 M€ en investissement (dont 6,67 M€ pour le parc privé et 1,2 M€ pour le parc public), neutre budgétairement puisque les crédits correspondants sont intégralement compensés par l'Etat. En revanche, la Métropole assume les charges d'ingénierie et de gestion de ce dispositif. Ainsi, trois postes vont être créés au sein de la Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale.

Concernant le niveau d'intervention en matière de **logement social**, le BP 2021 reconduit les moyens habituels, soit la création d'une nouvelle AP de 2 M€. Conformément au nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en février 2020, il s'agira de favoriser le développement de l'offre dans les communes périurbaines et de financer les opérations de réhabilitation. L'ensemble des crédits d'investissement dédiés à cette compétence s'élèvent à 2,5 M€ au BP 2021.

Depuis le 1^{er} mars 2020, une mission spécifique est dédiée au pilotage du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, en liaison étroite avec les communes concernées. L'objectif du projet est la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration avec la Ville de Metz et celle de Woippy. A ce titre, une autorisation de programme a été votée à hauteur de 12 M€ pour la partie des travaux à la charge de la Métropole, dont 350 k€ en crédits de paiement seront mobilisés en 2021 essentiellement pour la réalisation d'études préalables (250 k€) et de travaux d'aménagement (100 k€). Les cofinancements attendus pour 2021 de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine s'élèvent au total à 120 k€ et sont complétés par des fonds de concours versés par la Ville de Metz (106 k€).

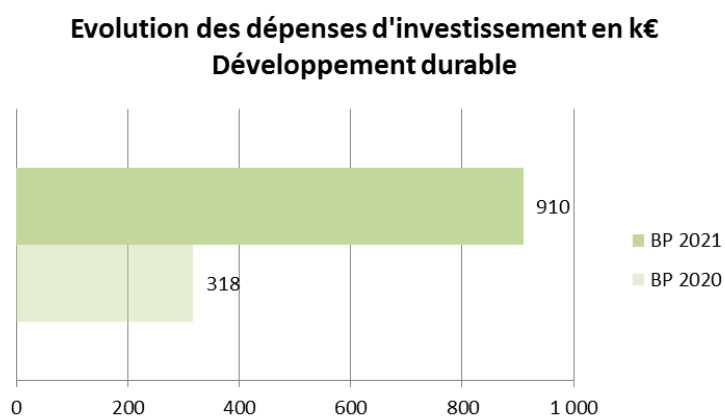
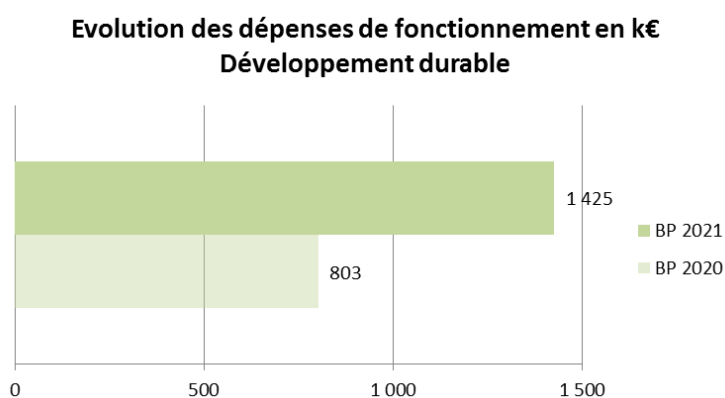
En section de fonctionnement, la politique d'accompagnement des **copropriétés dégradées** mise en place en 2020 avec l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) se poursuit (396 k€), de même que le **Plan Logement d'Abord** (216 k€) pour lequel la Métropole a été lauréate au niveau national en 2018.

L'année 2021 sera également la deuxième année d'exercice des **compétences départementales transférées** que sont le Fonds de Solidarité Logement (1,2 M€), le Fonds d'Aide aux Jeunes (64 k€) et la Prévention Spécialisée (2,1 M€), dont les dépenses sont intégralement compensées par des versements du Département (et des bailleurs sociaux pour ce qui concerne le FSL). Enfin, 30 k€ sont inscrits pour la mise en place du dispositif "Plan pauvreté". La Métropole est désormais un acteur majeur et légitime dans le domaine social, dans un contexte où il convient de lutter contre les inégalités sociales notamment dues à la crise sanitaire et sociale.

La masse salariale dédiée à la politique de cohésion sociale est en hausse de près de 350 k€ par rapport à 2020 (827 k€). Cette hausse est en lien avec la nécessité de recruter 3 agents afin d'assurer l'exercice de la délégation des aides à la pierre. En effet, s'agissant d'une délégation et non d'un transfert de compétence, le coût des moyens humains n'est pas compensé par l'Etat. Par ailleurs, la comptabilisation en année pleine des agents transférés en cours d'année 2020 ou recrutés pour

l'exercice des nouvelles compétences explique également cette augmentation (mission NPRU, compétences départementales etc.).

B. LA TRANSITION ECOLOGIQUE : RENOVATION ENERGETIQUE ET RESTAURATION DES MILIEUX



Le BP 2021 intègre un renforcement de l'action de la collectivité en matière de développement durable et la préservation de l'environnement.

Concernant les trames vertes et bleues, le budget 2021 traduit la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie les années précédentes. En effet, depuis 2013, Metz Métropole travaille sur la définition des trames vertes et bleues de son territoire. Sensibilisation des élus locaux, fédération des acteurs du territoire ont permis de cartographier les grands réservoirs et continuités écologiques du territoire afin de mieux les préserver (intégration dans les documents d'urbanisme, ...). Il s'agit aujourd'hui pour la métropole de participer au renforcement de ces espaces par la réalisation de travaux (plantations de haies, création de mares...) ou l'accompagnement des acteurs du territoire

pour une restauration de ces trames (communes, associations...). Ces actions mobiliseront une enveloppe de 100 k€.

Par ailleurs, la Métropole souhaite initier, de manière volontariste, une politique de restauration des milieux avec notamment la requalification des Etangs de Saint Rémy. Ce site qui s'étend sur plus de 1 000 hectares regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. Il occupe un positionnement stratégique et fait le trait d'union entre l'agglomération messine et la partie nord du Sillon mosellan. Ce site, situé à la porte de la métropole, est également situé à un carrefour cyclable, et présente un intérêt écologique fort (trame bleue, réservoir de biodiversité, ...). Mais c'est également un espace qui a besoin de retrouver une vocation et nécessite une certaine mise en sécurité (dépôts sauvages...). Une étude de préfiguration est inscrite à hauteur de 50 k€.

Le 28 septembre 2020, le Conseil métropolitain a acté le lancement de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial et le renouvellement de la démarche Cit'ergie. Cette nouvelle stratégie Climat-Air-Energie doit permettre d'aboutir à la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux permettant un développement résilient et décarboné du territoire. Un budget de 130 k€ est inscrit à ce titre.

Un des axes prioritaires de l'action de la collectivité concerne la rénovation énergétique des bâtiments, enjeu mis en évidence dans l'élaboration du schéma directeur des énergies. Pour mieux accompagner les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation et bénéficier des différents plans de relance, Metz Métropole souhaite amplifier son soutien à l'ALEC du Pays messin. Ainsi, en partenariat avec la Région, un crédit supplémentaire de 350 k€ va être alloué à cet outil stratégique.

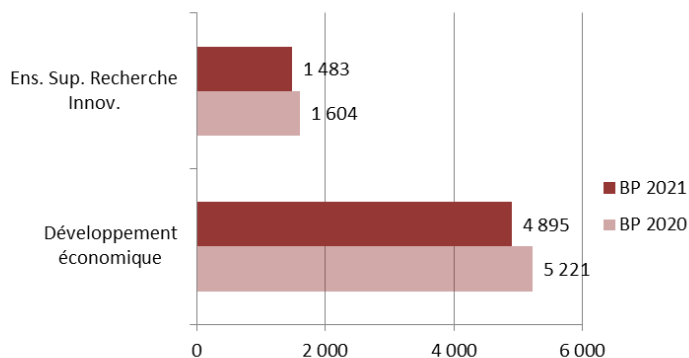
2021 verra la poursuite du projet de réaménagement et de préservation du Mont Saint-Quentin avec la mise en sécurité des ouvrages militaires du site (300 k€). En outre, il est prévu la création d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles Naturels périurbains pour assurer la protection de l'espace (50 k€). Des crédits sont réinscrits pour assurer le gardiennage du site afin de limiter les incivilités. Une convention sera conclue avec les associations présentes sur le site pour assurer en partenariat la cogestion des sentiers et les petits travaux de restauration.

En matière d'agriculture, le projet d'Agrobiopôle sur le plateau de Frescaty mobilisera 181 k€ de crédits d'investissement, dont 120 k€ dédiés à la poursuite de la phase d'équipement de l'Espace Test Agricole. 30 k€ sont budgétés dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial. Le budget annexe des zones en régie porte, quant à lui, les dépenses d'aménagement des terrains.

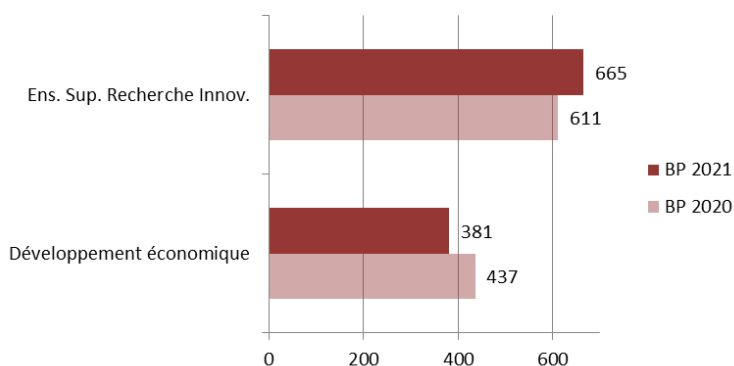
En fonctionnement, toujours concernant la politique agricole, la mise en place d'une enveloppe dédiée au versement d'aides directes aux exploitants est prévue (30 k€). Les partenariats avec la chambre d'agriculture et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy sont maintenus (20 k€ chacun).

C. LA PROMOTION D'UNE VISION STRATEGIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
Développement économique et Enseignement supérieur**



**Evolution des dépenses d'investissement en k€
Développement économique et Enseignement supérieur**



Concernant le développement économique, le niveau d'intervention est maintenu. La subvention de fonctionnement attribuée à l'agence "Inspire Metz" est en diminution de 100 k€ (2 843 k€) compte tenu de la non reconduction d'une subvention exceptionnelle et de la volonté de renforcer plutôt les services de la Métropole, notamment en terme de pilotage et de définition de la stratégie économique qui doit demeurer de la responsabilité de la Métropole elle-même. En matière de soutien à la création / reprise d'entreprise, la Métropole poursuit son action (à hauteur de 160K€) à travers un réseau de 8 associations partenaires. Les financements (pour un montant total de 45K€) accordées au WTC et au Club Metz Technopôle constituent un axe de la politique métropolitaine d'animation du territoire et des réseaux transnationaux (notamment franco-allemand). Enfin, le développement d'une stratégie économique ainsi que le déploiement d'actions en faveur du commerce contribueront à renforcer l'attractivité du territoire.

S'agissant du Centre de Congrès, 566 k€ seront versés à la SPL M3Congrès au titre de la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion de cet équipement. 67 k€ sont également prévus au titre du gros entretien renouvellement du Centre. Les redevances prévisionnelles sont en baisse, en lien avec l'arrêt de l'activité événementielle (117 k€ contre 180 k€ en 2020).

Sur le développement numérique, le soutien à Blida s'élève à 230 k€, dont 150 k€ dédiés au développement de l'incubateur de start-up The Pool, le reliquat concernant d'autres dispositifs d'accompagnement (ESS We Can en matière d'économie sociale et solidaire, Mido, Fluxus) portés par l'association TCRM-Blida.

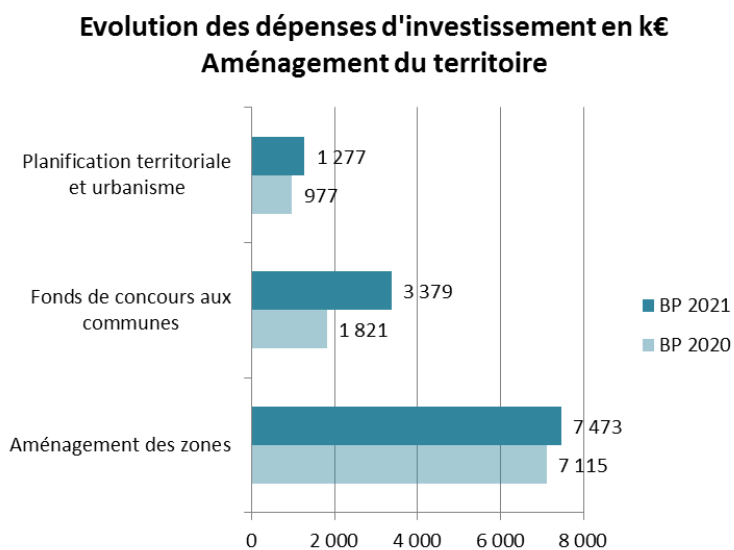
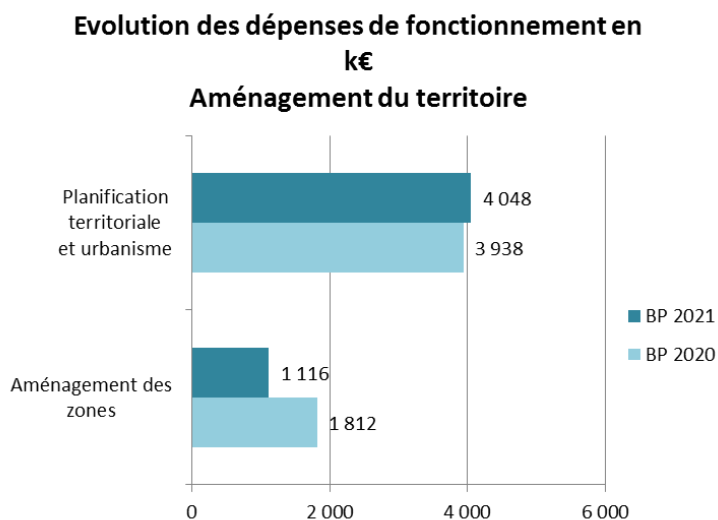
En investissement, la Métropole apporte son soutien au projet d'hôpital numérique en collaboration avec le Centre Hospitalier Régional (132 k€). Ce projet vise notamment à dématérialiser la relation hôpital / patient, mais aura aussi des impacts dans les différents services des disciplines médicales. Metz Métropole pourra ainsi valoriser son écosystème de start-up auprès du CHR.

En matière de recettes, 500 k€ résultent de la cession prévue de certains réseaux numériques à SFR et 149 k€ seront versées par Orange au titre des redevances d'occupation du domaine public et de l'opération Haut débit pour tous.

Il n'y a pas d'attractivité en termes aussi bien démographique qu'économique sans un projet territorial ambitieux en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. A cet égard, le territoire métropolitain se caractérise par une présence forte d'acteurs majeurs à la fois académiques et scientifiques avec lesquels la collectivité entend organiser en 2021 un temps d'échanges. Le temps est venu d'engager une démarche volontariste et déterminée en la matière.

La Métropole a la volonté de s'inscrire comme un véritable partenaire qui portera une attention particulière aux acteurs de ce secteur essentiel. Il s'agira de définir avec l'ensemble de ces acteurs des objectifs et des moyens partagés qui assureront aux campus métropolitains une offre de formation d'excellence, une recherche innovante ainsi qu'une vie étudiante dynamique. Une attention particulière sera portée au développement des Chaires, aux dispositifs d'incubation, aux équipements des laboratoires et des plates-formes technologiques ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique. Un effort substantiel sera engagé en faveur du logement étudiant en lien avec le CROUS. Plus généralement, les projets soutenus devront s'inscrire dans les programmes de contractualisation sur la base d'un dialogue nouveau et renforcé avec le Département, la Région et l'Etat.

D. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ELABORATION DU PLUI ET DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES METROPOLITAINES



En matière de planification territoriale et d'urbanisme, les dépenses sont globalement stables en fonctionnement. Les principales dépenses correspondent à la subvention versée à l'AGURAM qui reste au même niveau (1 570 k€) ainsi que la contribution au SCOTAM, en légère hausse par rapport à 2020 suite à l'augmentation de la contribution par habitant décidée par le syndicat (338 k€ contre 317 k€ en 2020). Les autres dépenses de fonctionnement sont constituées de la masse salariale, qui s'élève à 1 930 k€ pour 2021(+2,6 %).

En investissement, l'élaboration des documents d'urbanisme se poursuit (430 k€), avec la réalisation du PLUi et RLPi en collaboration avec l'AGURAM ainsi que des PLU communaux.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement du Fort de Queuleu devraient donner lieu à des dépenses à hauteur de 846 k€ avec notamment des travaux pour assurer la sauvegarde de la Casemate A. Ce projet est cofinancé par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Metz à hauteur de 250 k€ chacun.

En matière d'aménagement, outre les dépenses liées à la masse salariale qui constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement (900 k€), des crédits seront notamment consacrés à la réalisation d'études dans le cadre du schéma de développement économique, notamment pour la requalification du secteur nord de la ZAE de Woippy, ainsi que dans le cadre de l'évolution de la caserne Ranconval (150 k€).

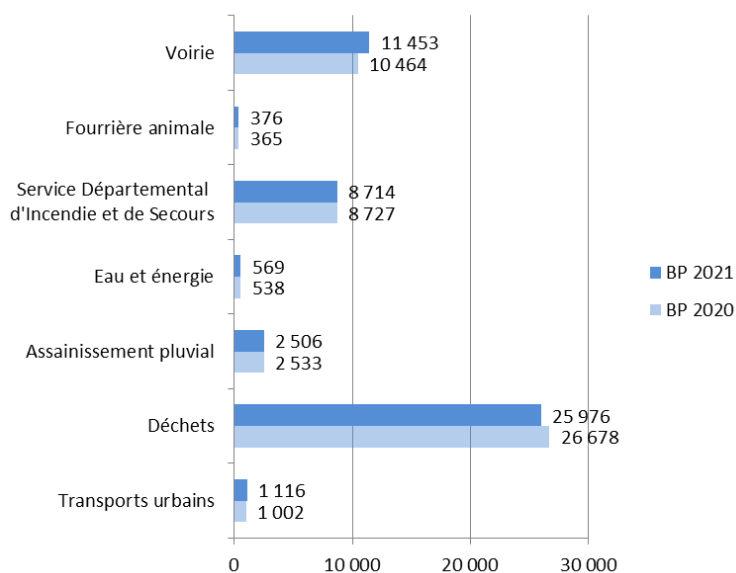
500 k€ seront versés à la SAREMM au titre de la participation métropolitaine à l'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre, conformément au traité de concession. Il restera 1,57 M€ à verser entre 2022 et 2025.

Par ailleurs, 328 k€ sont inscrits en recettes au titre du remboursement par l'aménageur d'une avance de trésorerie concédée pour la zone de Marly Belle Fontaine.

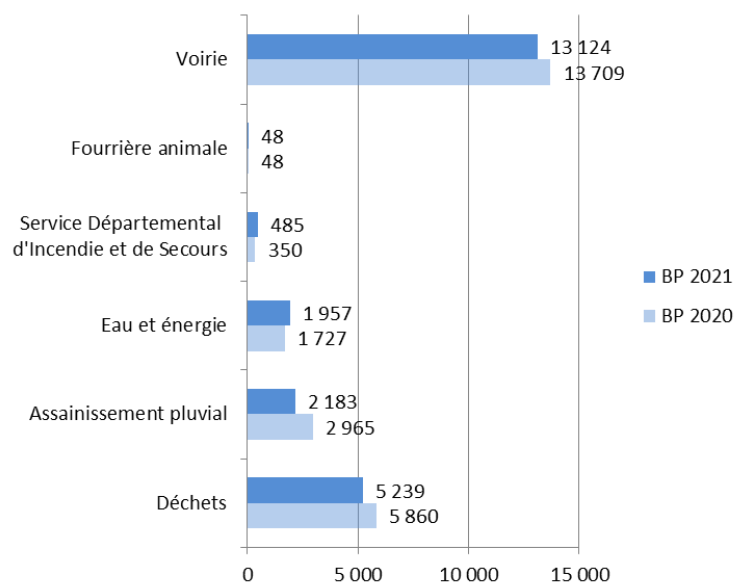
Enfin, l'avance versée par le budget principal au budget annexe zones en régie au titre des travaux d'aménagement s'élève à 6,75 M€.

E. LES SERVICES URBAINS : UNE OFFRE AMBITIEUSE DE SERVICES AUX POPULATIONS

**Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
Services urbains**



**Evolution des dépenses d'investissement en k€
Services urbains**



En matière de **gestion des déchets**, les dépenses de fonctionnement diminuent de 620 k€. La baisse du tarif sur l'incinération des déchets par Haganis (- 1,36 M€) accordée par la régie à Metz Métropole compensant les facteurs de hausse : hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, hausse des coûts de maintenance des PAVE suite à l'installation de nombreux points supplémentaires en 2020 et 2021, carburants ...).

Sur les recettes, le produit de la redevance spéciale devrait s'élever à 908 k€, et les soutiens versés par les éco-organismes devraient être stables par rapport à 2020 (2,1 M€). En revanche, les recettes liées à la vente de matériaux sont attendues en baisse, en lien avec une diminution moyenne des prix mondiaux de reprise de 50 % sur les fibreux, plastiques et métaux, conséquence indirecte de la crise sanitaire.

En investissement, le plan de conteneurisation va se poursuivre avec l'installation de 22 PAVE sur le territoire, notamment sur les communes de Metz, Ars-sur-Moselle, Montigny-lès-Metz, La Maxe et Saint-Julien-lès-Metz (4,7 M€).

La politique d'accélération de la rénovation des bâtiments, orientation affirmée du BP 2021, s'applique également au Centre Technique Métropolitain avec le réaménagement de l'aire de lavage ainsi que des travaux d'aménagement et de sécurisation divers (309 k€). Des crédits d'étude sont également prévus pour finaliser la définition du programme relatif à l'extension du CTM.

La compétence **Défense Extérieure contre l'Incendie** se voit renforcée en investissement. En effet, une enveloppe exceptionnelle de 200 k€ est mise en place afin de mieux équiper certaines zones prioritaires du territoire en poteaux incendie. En outre, l'exercice de la compétence se poursuit sur le remplacement habituel des poteaux incendie vieillissants ou en mauvais état (285 k€), ainsi que sur les prestations de contrôle de ces derniers (70 k€).

Les dépenses dédiées à la compétence **GEMAPI** sont stables à 1,7 M€. Il faut toutefois noter que suite aux études menées les années précédentes, la phase travaux devrait débuter en 2021 pour plusieurs d'entre elles. Cette phase marque le début de la montée en puissance de cette compétence. Les études et travaux inscrits au BP2021 sont subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région.

En matière **d'assainissement pluvial**, la convention de prestations conclue avec Haganis s'élève, comme en 2020, à 2,2 M€. En investissement, une enveloppe est inscrite pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales en concordance avec les travaux de voirie (500 k€) de même que la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales, avec le concours de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région.

Les bâtiments abritant les services de la **voirie et des espaces publics** vont faire l'objet de rénovation (824 k€). Les locaux situés rue Dreyfus Dupont seront agrandis, le coût de ces travaux est partagé avec la Ville de Metz dont certains services occupent également ces lieux. Par ailleurs, le bâtiment HM7 situé sur le plateau de Frescaty sera aménagé afin d'accueillir les agents de la voirie départementale dès le transfert de compétence au 1^{er} juin.

Une étude estimée à 500 k€ sera lancée dans le cadre du projet "Metz Urban Mobility", menée par la Métropole et cofinancée à parts égales avec la Région et la Ville de Metz à hauteur de 133 k€ chacune. L'objectif de ce projet est de repenser l'espace urbain aux alentours de la gare de Metz.

Au niveau de la mobilité, la reprise en régie du parking Coislin est un fait marquant de l'exercice 2021. La collectivité prévoit d'y réaliser des travaux de remplacement du système de péage (150 k€). A noter que la hausse des dépenses est compensée par la perception des recettes par la Métropole (1,2 M€). Des travaux sont également prévus sur les autres parkings métropolitains, notamment sur celui de Montigny-lès-Metz avec le remplacement des barrières et travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (360 k€).

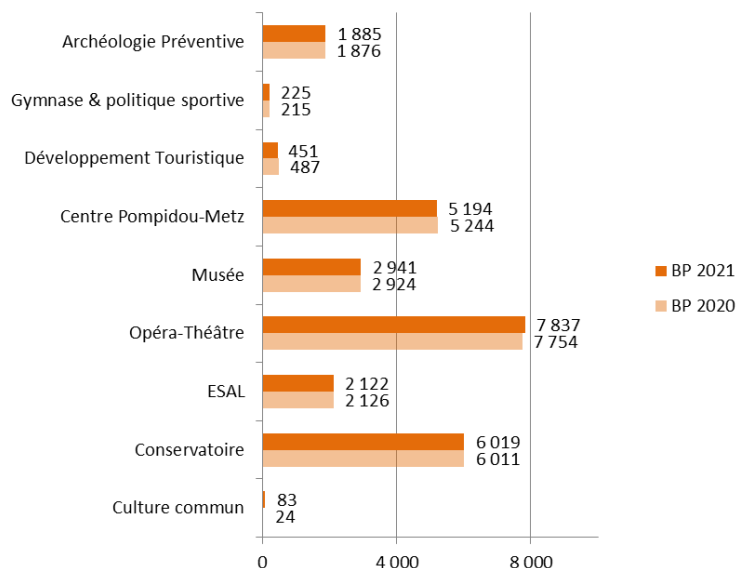
Les autres dépenses d'investissement sont proposées à la hauteur des évaluations des charges transférées par les communes, soit 4 M€ en investissement et 4,4 M€ en fonctionnement. Parmi les opérations significatives, on peut noter la poursuite du plan éco-mobilité (1,35 M€). De manière volontariste, la métropole prévoit un budget de 400 k€ pour développer les véloroutes, cette enveloppe venant en sus de l'évaluation prévue par la CLECT.

Les dépenses liées au transfert de la voirie départementale ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de 1,8 M€, en dépenses (opérationnelles et ressources humaines) et en recettes (recettes liées à la compétence et dotation de compensation versée par le département).

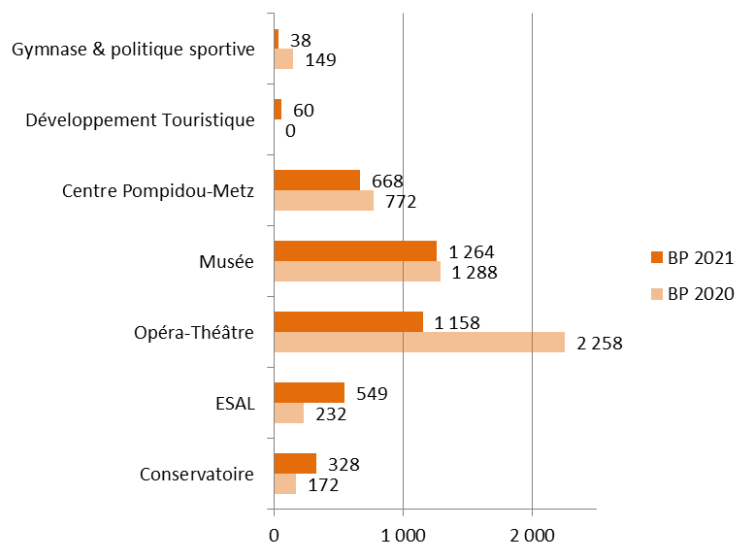
En matière de recettes, le produit du forfait post-stationnement est impacté par la crise sanitaire et notamment par la première période de confinement. La prévision pour 2021 s'élève à 880 k€, soit 80 % de la recette habituellement perçue. De même, le montant perçu au titre des amendes de police devrait accuser une baisse de 800 k€, soit une recette totale attendue de 2,4 M€.

F. LA CULTURE ET LE TOURISME : PREPARATION DE LA REPRISE ET RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

**Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
Culture et tourisme**



**Evolution des dépenses d'investissement en k€
Culture et tourisme**



Les équipements culturels métropolitains ont été fortement bousculés par la crise sanitaire en 2020. Toutefois, le niveau d'engagement restera élevé en 2021, l'objectif étant, pour le Musée et l'Opéra-Théâtre, de reprendre une programmation ambitieuse au service du rayonnement du territoire en 2021.

Sur l'**Opéra-Théâtre**, l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 se justifie par l'augmentation de la contribution à l'Orchestre National de Metz (300 k€ par rapport à 250 k€ en 2020), conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019. La masse salariale est quant à elle stable (4 254 k€). En matière de recettes, la prévision est basée sur une perception de 70 % des recettes habituelles, elle pourra cependant être révisée en cours d'année selon l'évolution des mesures gouvernementales concernant l'ouverture des lieux culturels.

En investissement, les dépenses sont affichées en baisse en raison de l'achèvement des travaux sur les toitures du bâtiment, cependant les dépenses sur le bâtiment restent élevées (1,1 M€) avec notamment des travaux de sécurisation électrique pour 480 k€ et le remplacement de menuiseries, dans l'attente de la définition d'un programme global de requalification. Des subventions de l'Etat à hauteur de 347 k€ sont attendues.

Concernant le **Musée de la Cour d'Or**, les dépenses de fonctionnement sont maintenues au niveau de 2020 (346 k€). Les recettes sont en baisse (100 k€, soit – 30 k€) du fait de la gratuité du Musée, et proviennent principalement des ventes de produits de la boutique et des prestations qui restent payantes (ex visites guidées). En investissement, le bâtiment fera aussi l'objet de rénovations et de mise en sécurité pour 725 k€ avec notamment la réfection du clos couvert de l'aile François de Curel et d'un escalier. Le projet de restauration des thermes Gallo-Romains classés au titre des monuments historiques mobilisera 370 k€, subventionnés à hauteur de 100 k€ par l'Etat. Cette intervention vise à protéger ce patrimoine, particulièrement les enduits fragilisés par des infiltrations d'eau et la présence de sel.

Au **Conservatoire**, l'exonération des frais de dossier pour les élèves s'étant réinscrits pour l'année scolaire 2020-2021 a été décidée par délibération du 13 mai 2020 compte tenu du contexte sanitaire, amputant ainsi les recettes du conservatoire de 85 k€ par rapport à 2020 (260 k€). Les subventions de la DRAC (94 k€) et du département (30 k€) devraient être maintenues, un dialogue est engagé avec la DRAC en vue d'une révision à la hausse de sa participation.

En investissement, là aussi des travaux de rénovation et de mise en conformité sont prévus pour 261 k€, dont la majeure partie sera consacrée au ravalement de la façade de l'ancien cloître (140 k€).

Pour l'**ESAL**, la contribution statutaire est maintenue à 2 112 k€ en fonctionnement, comme prévu dans les statuts de cet EPCC. Le Budget Primitif 2021 intègre également un important programme de rénovation de l'établissement (549 k€), afin de commencer à l'adapter aux exigences d'accessibilité et aux besoins en matière d'enseignement.

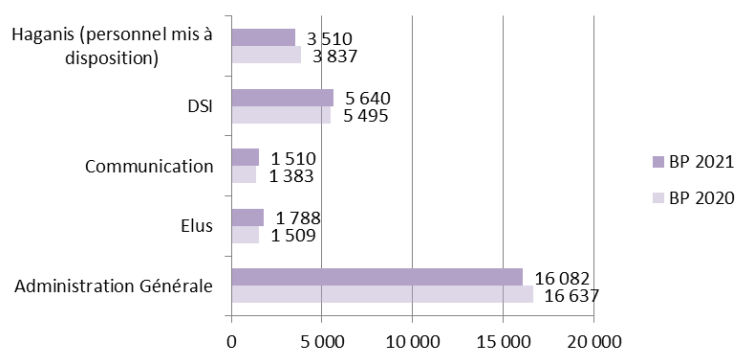
Le soutien de la Métropole au **Centre Pompidou-Metz** est réaffirmé à travers la contribution statutaire (5,15 M€) et la création d'une nouvelle autorisation de programme pour les investissements de 400 k€, qui sera principalement mobilisée sur la remise en conformité du système d'incendie. Les recettes perçues au titre du restaurant et de la boutique sont revues à la baisse et sont évaluées à 55 k€.

Le budget du **développement touristique et de l'attractivité** s'élève à 451 k€ en fonctionnement, parmi lesquels 305 k€ sont dédiés à la participation de la Métropole à divers événements. 55 k€ sont réinscrits pour affirmer le soutien à la manifestation Constellations, événement auquel devraient également participer le Musée (30 k€) et l'Opéra-Théâtre (35 k€).

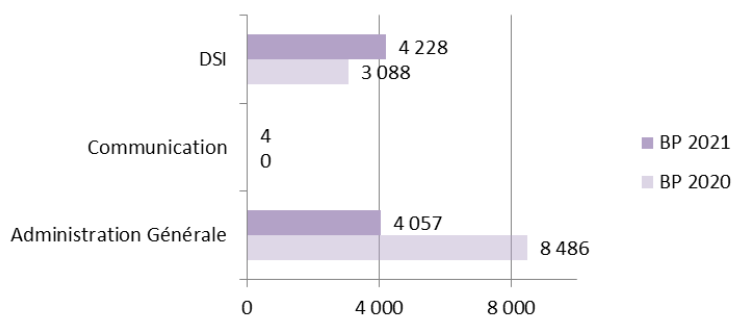
En matière de recettes touristiques, le produit de la taxe de séjour est ajusté à 600 k€ en lien avec la baisse d'activité du secteur due à la crise.

G. L'APPUI DES SERVICES SUPPORTS AU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Evolution des dépenses de fonctionnement en k€
Services supports**



**Evolution des dépenses d'investissement en k€
Services supports**



En investissement, si les dépenses d'administration générale s'affichent en baisse en raison de l'achèvement des travaux de la Maison de la Métropole, la collectivité va investir dans la **rénovation de certains bâtiments**. Outre les travaux cités précédemment sur les bâtiments culturels notamment, le bâtiment du Carré de l'Escadron situé à Frescaty va faire l'objet de travaux d'aménagements

(846 k€). En sus de l'aménagement destiné à accueillir les équipes de la voirie (cf. paragraphe E), il est également prévu de réaliser le bardage de la halle du bâtiment HM7, opération subventionnée en partie par l'Etat.

De nouveaux véhicules propres seront acquis pour renouveler partiellement le parc disponible, à hauteur de 89 k€ (véhicules légers électriques, vélos à assistance électrique et système ampiroll pour les véhicules lourds du service multitechnique).

Enfin, le règlement du solde des travaux et d'acquisition de mobilier pour la Maison de la Métropole mobilisera 2,8 M€ de crédits de paiement, conformément à l'échéancier de l'Autorisation de programme.

Suite au déménagement d'une partie des agents dans ces locaux en fin d'année 2020, des économies ont pu être réalisées sur le BP 2021 par rapport au BP 2020 à hauteur de 479 k€ sur les dépenses de loyers et de charges locatives.

La crise sanitaire aura toujours des répercussions en 2021, en conséquence, la Métropole continuera d'assurer l'acquisition d'équipements de protection spécifiques ainsi que des prestations supplémentaires pour l'entretien des locaux (240 k€).

Un service de santé au travail interne va être créé, un médecin du travail a été recruté et va définir l'organisation et le périmètre du service dans les prochains mois afin que le service soit opérationnel avant l'expiration de la convention de prestations externalisées (2022).

En matière de **systèmes d'information**, l'année 2021 sera marquée par des investissements importants. Il est en effet nécessaire de faire migrer les équipements informatiques vers le nouveau système Office 365, de même que les capacités de stockage des données doivent être renforcées. Par ailleurs, la salle abritant les serveurs devenant vieillissante, pour des raisons de sécurité, il est décidé le transfert des serveurs vers un data center de proximité. Aussi, la complexité de cette migration nécessite la réalisation de missions d'accompagnement. Enfin, l'évolution des logiciels métiers nécessaires notamment dans le cadre des processus de dématérialisation nécessitent un renforcement des moyens financiers dédiés (+0,34 M€).

Les dépenses de communication s'élèvent à 1,5 M€. Ce budget permet notamment de valoriser les activités des services, en particulier les établissements culturels (235 k€). En 2021, est également prévue une campagne de communication concernant l'extension des consignes de tri des déchets (50 k€). Une enveloppe de 300 k€ est par ailleurs inscrite pour accompagner les grands événements du territoire.

Enfin, les **fonds de concours** versés aux communes mobiliseront 3,4 M€ de crédits de paiement en 2021. Ce volume particulièrement important s'explique à la fois par le financement des derniers projets au titre de la programmation 2016-2020, la création usuelle d'une nouvelle autorisation de programme d'un volume global de 1 M€ au titre des projets 2021 et les conséquences de l'évolution du règlement d'attribution qui prévoit le versement d'un acompte de 75 %.

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics est équilibré en fonctionnement à 61 M€, dont 9 M€ participent au financement des investissements.

En termes de recettes, ces dernières accusent des baisses en raison de la crise sanitaire (-2,6 M€ de recettes réelles par rapport au BP 2020). En effet, les deux principales sources de financement (versement mobilité et billetterie) ont été lourdement impactées par la baisse de fréquentation et les mesures de recours au chômage partiel en 2020, impacts qui continueront à produire des effets sur les produits 2021 au vu de l'incertitude sur l'évolution de l'épidémie et la reprise. Dans ce contexte, les hypothèses retenues se veulent prudentes.

Pour le versement mobilité, la prévision pour 2021 s'élève à 43,5 M€, soit une baisse de 1,8 M€ par rapport à la prévision 2020, mais supérieure de 500 k€ au produit qui devrait être perçu sur 2020. En matière de billetterie, 13,17 M€ sont inscrits, soit 900 k€ de moins que la prévision 2020 mais 2,8 M€ de plus que la recette finalement attendue en 2020.

Ces pertes sont en grande partie atténuées par la prise en compte des effets de la crise dans la rémunération versée au délégataire. Le budget intègre une hypothèse de baisse de la rémunération de 2,5 M€, ce qui ne représentera vraisemblablement qu'une partie de la somme totale, dont le montant définitif devrait pouvoir être intégré en budget supplémentaire, soit un montant total prévisionnel de 44,3 M€. Ce montant intègre 500 k€ permettant de faire évoluer l'offre du réseau existant. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent le remboursement de frais d'intérêts aux délégataires suite à diverses acquisitions de matériels (801 k€), le versement à la région d'une compensation de 960 k€ pour l'utilisation de lignes interurbaines et la prise en charge de certains transports scolaires, et des crédits pour la poursuite de l'étude concernant la réalisation d'un modèle multimodal des déplacements de Metz Métropole (phases 6 à 10) à hauteur de 100 k€.

Ces prévisions permettent ainsi d'équilibrer le budget sans subvention du budget principal pour la cinquième année consécutive.

En matière d'investissement, la section s'équilibre à hauteur de 11,4 M€, dont 9,2 M€ de dépenses réelles. Ces crédits comprennent 2,8 M€ pour le remboursement au délégataire du capital des emprunts souscrits pour l'acquisition de véhicules et du système billettique. Les programmes déjà lancés se poursuivront, notamment l'optimisation des lignes (240 k€), l'amélioration de l'accessibilité du réseau (200 k€) et l'étude sur la troisième ligne Mettis (250 k€). Par ailleurs, une enveloppe de 100 k€ est inscrite afin de créer de nouveaux parkings de rabattement sur le territoire métropolitain dans le but de favoriser l'intermodalité. Ces crédits s'ajoutent aux efforts importants faits lors du budget supplémentaire en 2020, et dont la réalisation est encore en cours. Pour rappel, concernant la partie transports, le plan de redémarrage s'élevait à près de 1,5 M€ et prévoyait l'achat d'un bus électrique, le développement de la pratique du vélo par l'augmentation du parc de vélos électriques,

et le renforcement de l'accessibilité des transports en communs avec la mise aux normes de 45 arrêts de bus.

Le niveau d'investissement prévu au présent budget, sans recours à l'emprunt, pourra être ajusté en cours d'exercice, notamment avec le résultat 2020 et en fonction de l'ajustement de la rémunération versée au délégataire.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
011	Charges à caractère général	48 809	45 889	-5,98%
012	Charges de personnel	510	510	0,00%
014	Atténuations de produits	50	39	-21,66%
65	Subventions	1 210	1 047	-13,47%
66	Charges financières	2 486	2 500	0,56%
67	Charges exceptionnelles	1	1	0,00%
Total des dépenses réelles d'exploitation		53 066	49 985	-5,80%
023	Virement à la section d'investissement	941	1 356	44,10%
042	Transfert entre sections	10 000	10 000	0,00%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 941	11 356	3,79%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		64 007	61 341	-4,16%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		64 007	61 341	-4,16%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
70	Billetterie	14 000	13 170	-5,93%
73	Versement Mobilité	45 300	43 500	-3,97%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 336	1 411	5,64%
75	Autres produits de gestion courante	310	310	0,03%
77	Produits exceptionnels	859	800	-6,87%
78	Reprise sur subventions	57	0	-100,00%
Total des recettes réelles d'exploitation		61 862	59 191	-4,32%
042	Transfert entre sections	2 145	2 150	0,23%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 145	2 150	0,23%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		64 007	61 341	-4,16%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		64 007	61 341	-4,16%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo	
16	Emprunts et Dettes	7 106	7 660	7,80%	
20	Immobilisations incorporelles	490	356	-27,35%	
21	Immobilisations corporelles	5 523	1 190	-78,45%	
23	Immobilisations en cours	50	0	-100,00%	
Total des dépenses réelles d'investissement		13 169	9 206	-30,09%	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 145	2 150	0,23%	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 145	2 150	0,23%	
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		15 314	11 356	-25,85%	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 314	11 356	-25,85%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo	
16	Emprunts et Dettes	4 373	0	-100,00%	
Total des recettes réelles d'investissement		4 373	0	-100,00%	
021	Virement de la section de fonctionnement	941	1 356	44,10%	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 000	10 000	0,00%	
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 941	11 356	3,79%	
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		15 314	11 356	-25,85%	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		15 314	11 356	-25,85%	

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Le budget annexe Archéologie Préventive est globalement en reconduction par rapport à l'année 2020. Pour mémoire, il est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public).

La section de fonctionnement s'équilibre à 2,58 M€. Les dépenses concernent les frais de personnel et de bâtiment ainsi que ceux liés aux prestations de fouilles et de diagnostic. Les recettes sont composées des facturations de fouilles aux aménageurs (1,35 M€), des subventions perçues de l'Etat pour les diagnostics archéologiques (300 k€) ainsi que de la subvention du budget principal (930 k€). Concernant les fouilles, 900 k€ sont attendus au titre des consultations sur lesquelles va se positionner le service en 2021, et 450 k€ correspondent aux facturations restant à encaisser au titre des chantiers en cours, particulièrement sur Montigny-lès-Metz et Woippy.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager de l'autofinancement qui a vocation à absorber le déficit qui sera constaté lors du compte administratif 2020 et intégré dans le budget supplémentaire.

Concernant l'investissement, la majorité des crédits concernent le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment (235 k€) ainsi que des réserves pour couvrir le résultat 2020 lors du budget supplémentaire.

Section de fonctionnement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
011	Charges à caractère général	830	986	18,87%
012	Charges de personnel	900	900	0,00%
65	Subventions	6	0	-98,36%
66	Charges financières	26	17	-35,64%
67	Charges exceptionnelles	5	5	0,00%
Total des dépenses réelles		1 767	1 908	7,99%
023	Virement à la section d'investissement	633	612	-3,35%
042	Transfert entre sections	60	60	0,00%
Total des dépenses d'ordre		693	672	-3,06%
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 460	2 580	4,88%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 460	2 580	4,88%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
74	Subventions et participations	303	300	-0,91%
75	Autres produits de gestion courante	2 157	2 280	5,69%
Total des recettes réelles		2 460	2 580	4,88%
Total des recettes d'ordre		0	0	
TOTAL recettes de fonctionnement		2 460	2 580	4,88%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 460	2 580	4,88%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
21	Immobilisations corporelles	459	437	-4,83%
16	Emprunts et Dettes	234	235	0,43%
Total des dépenses réelles		693	672	-3,06%
Total des dépenses d'ordre		0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		693	672	-3,06%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		693	672	-3,06%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
Total des recettes réelles		0	0	
021	Virement de la section de fonctionnement	633	612	-3,35%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60	60	0,00%
Total des recettes d'ordre		693	672	-3,06%
TOTAL recettes d'investissement		693	672	-3,06%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		693	672	-3,06%

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des 8 déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie Haganis. D'ici 2022, il sera réintégré au budget principal.

Les dépenses concernent les prestations d'exploitation des déchèteries versées à Haganis. Les recettes sont constituées du versement du budget principal pour le règlement de ces prestations au titre de la participation de Metz Métropole, ainsi que des participations des communautés de communes de Mad & Moselle et du Haut Chemin – Pays de Pange pour l'accès aux déchèteries métropolitaines. D'autres recettes sont inscrites au titre du remboursement par Haganis d'un droit d'usage des installations et de la perception de financements de la part d'éco-organismes pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

La baisse des dépenses est consécutive de la volonté de diminuer le volume de déchets enfouis, et de favoriser leur incinération, traitement dont le coût est moins élevé que l'enfouissement.

Les recettes sont en quasi stabilité en lien avec le maintien du tarif des déchèteries à 1,41 € HT par mois et par habitant.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
011	Charges à caractère général	4 557	4 198	-7,87%
012	Charges de personnel	12	12	0,00%
65	Subventions	2	3	3,31%
Total des dépenses réelles		4 571	4 212	-7,85%
042	Opérations d'ordre entre sections	19	45	136,84%
Total des dépenses d'ordre		19	45	136,84%
TOTAL dépenses d'exploitation		4 590	4 257	-7,25%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 590	4 257	-7,25%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 100	4 047	-1,28%
75	Autres produits de gestion courante	290	210	-27,58%
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	200	0	-100,00%
Total des recettes réelles		4 590	4 257	-7,25%
Total des recettes d'ordre		0	0	
TOTAL recettes d'exploitation		4 590	4 257	-7,25%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 590	4 257	-7,25%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
21	Immobilisations corporelles	19	45	136,84%
Total des dépenses réelles		19	45	136,84%
Total des dépenses d'ordre		0	0	
TOTAL dépenses d'investissement		19	45	136,84%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		19	45	136,84%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
Total des recettes réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	19	45	136,84%
Total des recettes d'ordre		19	45	136,84%
TOTAL recettes d'investissement		19	45	136,84%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		19	45	136,84%

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées, dont notamment Frescaty, l'Actipôle et la ZAC de Lauvallières.

Ce budget est soumis à la comptabilité dite de stocks, méthode qui s'applique dans le cadre de l'aménagement et de la vente de terrains sur une zone. Ainsi, la majorité des écritures est comptabilisée en section de fonctionnement, puis fait l'objet d'écritures en fin d'exercice qui consistent à les intégrer, par opération d'ordre, en section d'investissement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, une attention particulière est portée concernant l'équilibre financier des différentes zones métropolitaines. Concernant spécifiquement le plateau de Frescaty, une démarche est engagée pour apprécier l'équilibre global de l'aménagement de ce site tous budgets confondus.

Cette opération majeure d'aménagement mobilisera en 2021 7,6 M€ de dépenses pour, notamment, la réhabilitation de la conciergerie et la poursuite des travaux sur le terrain de l'Agrobiopôle, travaux pour lesquels des subventions sont attendues à hauteur de 1,3 M€, notamment dans le cadre du Pacte Métropolitain. Ces crédits comprennent également des frais de gestion à hauteur de 825 k€ (remboursements à l'EPFL, entretien des espaces verts, éclairage public, gardiennage etc.). Compte tenu des ventes déjà réalisées depuis 2016 (9 M€) et de la nécessité de poursuivre l'aménagement, une seule vente est envisagée sur 2021, pour 50 k€.

Sur l'Actipôle, 568 k€ de dépenses sont inscrites, principalement pour le versement de la troisième annuité à l'EPFL pour l'acquisition du terrain PSA.

Sur les autres zones, sont notamment prévus l'aménagement d'un parking sur la zone de Metz 2 Fontaines (200 k€) et des aménagements cyclables et d'espaces verts ainsi que des études sur un terrain situé au Technopôle (115 k€) dont la revente est prévue pour 819 k€. Sur Lauvallières, des crédits sont inscrits à hauteur de 250 k€ pour des aménagements de voirie. Enfin, suite au transfert de la compétence ZAE, Metz Métropole va procéder à l'acquisition d'un terrain commercialisable sur la zone du Docteur Schweitzer à Ars-sur-Moselle (360 k€).

Outre le produit des ventes, ces dépenses sont préfinancées par une avance du budget principal à hauteur de 6,75 M€. Ce montant sera réajusté lors du budget supplémentaire après l'intégration de l'excédent 2020.

Section de fonctionnement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
011	Charges à caractère général	15 248	9 226	-39,49%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
Total des dépenses réelles		15 328	9 306	-39,29%
023	Virement à la section d'investissement	274	28	-89,96%
042	Transfert entre sections	14 482	17 438	20,41%
Total des dépenses d'ordre		14 756	17 466	18,36%
TOTAL dépenses de fonctionnement		30 084	26 771	-11,01%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		30 084	26 771	-11,01%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	2 392	869	-63,67%
74	Subv. D'exploit	2 422	1 375	-43,20%
75	Autres produits de gestion courante	382	311	-18,46%
Total des recettes réelles		5 195	2 556	-50,81%
042	Transfert entre sections	24 889	24 216	-2,70%
Total des recettes d'ordre		24 889	24 216	-2,70%
TOTAL recettes de fonctionnement		30 084	26 771	-11,01%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		30 084	26 771	-11,01%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
Total des dépenses réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24 889	24 216	-2,70%
Total des dépenses d'ordre		24 889	24 216	-2,70%
TOTAL dépenses d'investissement		24 889	24 216	-2,70%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		24 889	24 216	-2,70%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
16	Emprunts et Dettes	10 133	6 750	-33,38%
Total des recettes réelles		10 133	6 750	-33,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	274	28	-89,96%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	14 482	17 438	20,41%
Total des recettes d'ordre		14 756	17 466	18,36%
TOTAL recettes d'investissement		24 889	24 216	-2,70%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		24 889	24 216	-2,70%

E. LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été créé en 2018 suite au transfert de la compétence eau potable dans le cadre du passage en Métropole. Il a pour objet de gérer les délégations de service public transférées par les communes, dans l'attente de leur expiration, la dernière prenant fin courant 2021.

Par ailleurs, le Syndicat des Eaux de l'Est Messin, dont trois communes du territoire étaient membres (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy), a été dissout au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, le budget eau potable a repris la délégation de service public et en assurera la gestion jusqu'à son expiration au 31 octobre 2022.

Au 1^{er} juillet 2021, la commune de Rozérieulles intégrera la Régie de l'Eau. Ainsi, les dépenses et les recettes qui concernaient ce contrat sont prévues pour six mois.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles concernent le remboursement des intérêts d'emprunt, et les recettes réelles sont composées des redevances versées par les délégataires.

En investissement, il s'agit du remboursement du capital des emprunts ainsi que d'une réserve en cas de nécessité de réaliser des travaux urgents.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
011	Charges à caractère général	8	3	-66,67%
66	Charges financières	15	10	-36,67%
67	Charges exceptionnelles	10	0	-100,00%
Total des dépenses réelles		32	12	-62,50%
023	Virement à la section d'investissement	9	27	198,34%
042	Transfert entre sections	67	61	-8,96%
Total des dépenses d'ordre		76	88	15,71%
TOTAL dépenses de fonctionnement		108	100	-7,45%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		108	100	-7,45%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	84	76	-9,52%
Total des recettes réelles		84	76	-9,52%
042	Transfert entre sections	24	24	-0,21%
Total des recettes d'ordre		24	24	-0,21%
TOTAL recettes de fonctionnement		108	100	-7,45%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		108	100	-7,45%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	
16	Emprunts et Dettes	28	22	-20,54%
23	Immobilisations en cours	49	42	-14,80%
Total des dépenses réelles		77	64	-16,88%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	24	24	-0,21%
Total des dépenses d'ordre		24	24	-0,21%
TOTAL dépenses d'investissement		101	88	-12,91%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		101	88	-12,91%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2020	BP 2021	évo
13	Subventions d'investissement	25	0	-100,00%
27	Autres immobilisations financières		0	
Total des recettes réelles		25	0	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	9	27	198,34%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	67	61	-8,96%
Total des recettes d'ordre		76	88	15,71%
TOTAL recettes d'investissement		101	88	-12,91%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		101	88	-12,91%